

Le recueil des actes administratifs du SIED 70 a pour objet d'assurer la publicité des délibérations du Bureau et du Comité.  
Ce recueil n°19 concerne les délibérations du Comité lors de ses réunions des 28 mars 2007 et 27 février 2008, les délibérations du Bureau syndical lors de ses réunions des 10 mai, 17 juillet, 11 septembre et 29 novembre 2007 et 30 janvier 2008.  
Ce recueil doit être tenu à disposition du public dans chaque mairie. Le public en est informé par voie d'affichage.

**COMITE SYNDICAL : SÉANCES DES 13 et 28 MARS 2007****DELIBERATION N° 1 : compte administratif du budget principal 2006**

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget principal 2006 qui peut se résumer comme suit :

LIBELLE	DEPENSES en euros	RECETTES en euros
Section de fonctionnement	592 904,76	2 622 408,69
Section d'investissement	9 247 994,65	7 358 242,42
TOTAUX	9 840 899,41	9 980 651,11

**DELIBERATION N° 2 : Compte de gestion du budget principal 2006**

Le Comité syndical déclare que le compte de gestion relatif au budget principal dressé pour l'exercice 2006 par le Receveur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**DÉLIBÉRATION N° 3 : Reprise des résultats du budget principal de l'exercice 2006**

Le Comité syndical décide d'affecter globalement les résultats de l'exercice du budget principal de 2006 comme suit :

- 1 889 752,23 euros pour les besoins de financement en investissement,
- 139 751,70 euros en excédent de fonctionnement.

**DÉLIBÉRATION N° 4 - Compte administratif du budget "énergies renouvelables - Conseil" 2006**

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget "énergies renouvelables" 2005 qui peut se résumer comme suit :

LIBELLE	DEPENSES en euros	RECETTES en euros
Section de fonctionnement	26 565,20	77 898,36
Section d'investissement	15 483,22	17 992,40
TOTAUX	42 048,42	95 890,76

**DELIBERATION N° 5 : Compte de gestion du budget "énergies renouvelables - Conseil" 2006**

Le Comité syndical déclare que le compte de gestion relatif au budget "énergies renouvelables - Conseil" dressé pour l'exercice 2006 par le Receveur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**DÉLIBÉRATION N° 6 : Reprise des résultats du budget "énergies renouvelables - Conseil" de l'exercice 2006**

Le Comité syndical décide d'affecter globalement les résultats de l'exercice du budget "énergies renouvelables - Conseil" de 2006 comme suit :

- 51 333,16 euros pour les besoins de financement en investissement,
- 2 509,18 euros en excédent de fonctionnement.

**DÉLIBÉRATION N° 7 - Compte administratif du budget "énergies renouvelables - Prestations de services" 2006**

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget "énergies renouvelables - Prestations de services" 2006 qui peut se résumer comme suit :

LIBELLE	DEPENSES en euros	RECETTES en euros
Section de fonctionnement	46 672,43	46 672,43
Section d'investissement	17 258,36	17 258,36
TOTAUX	63 930,79	63 930,79
Restes à réaliser d'investissement	28 500,00	28 500,00

**DELIBERATION N° 8 : Compte de gestion du budget "énergies renouvelables - Prestations de services" 2006**

Le Comité syndical déclare que le compte de gestion relatif au budget "énergies renouvelables - Prestations de services" dressé pour l'exercice 2006 par le Receveur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**DÉLIBÉRATION N° 9 : Création d'une régie à simple autonomie financière**

Le Comité syndical décide de la création d'une régie à simple autonomie financière dénommée "régie des énergies renouvelables" nécessaire à l'exploitation des équipements relatifs aux énergies renouvelables et en adopte les statuts.

**DÉLIBÉRATION N° 10 : Désignation des membres du Conseil d'exploitation de la "régie des énergies renouvelables"**

Le Comité syndical désigne Messieurs René BRET, Maurice VERDER, Raymond BILQUEZ, Jacques ABRY et Robert MAGNET comme membres du Conseil d'exploitation.

**DÉLIBÉRATION N° 11 : Désignation du directeur de la "régie des énergies renouvelables"**

Le Comité syndical approuve la proposition du Président de désigner Monsieur Jean-Paul BARSOT comme directeur de la "régie des énergies renouvelables".

**DÉLIBÉRATION N° 12 : Budget primitif principal 2007**

Le Comité syndical adopte le budget primitif principal 2007 voté par nature avec budgétisation de la recette correspondant à la provision, tel qu'il est résumé ci-après, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise Monsieur le Président à mandater en 2008 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2007, si nécessaire avant le vote du budget de 2008 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Cpte	DEPENSES	Montant en euros	Cpte	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	161 800	013	Atténuation de charges	65 500
012	Charges de personnel	449 650	70	Produits des services	32 600
65	Autres charges de gestion courante	26 700	72	Travaux en régie	929 100
66	Charges financières	17 050	75	Autres produits de gestion courante	1 545 400
67	Charges exceptionnelles	1 900	77	Produits exceptionnels	1 000
68	Dotations aux amortissements	50 000	002	Excédent antérieur reporté	140 000
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	15 000			
023	Virement à la section d'investissement	1 598 400			
	Total section	2 320 500		Total section	2 713 600
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Cpte	DEPENSES	Montant en euros	Cpte	RECETTES	Montant en euros
13	Subventions d'investissement	70 000	10	Dotations, fonds divers et réserves	4 300
16	Remboursement d'emprunts	22 000	13	Subventions d'investissement	4 988 800
	Opérations d'équipement	6 349 600	23	Immobilisations en cours	1 040 500
204	Subventions d'équipements versées	500 000	27	Autres immobilisations financières	1 040 500
21	Immobilisations corporelles	60 000	28	Amortissements des immobilisations	50 000
23	Immobilisations en cours	650 400	45X-2	Opérations pour compte de tiers	3 000 000
27	Autres immobilisations financières	1 040 500			
45X-1	Opérations pour compte de tiers	3 000 000	021	Virement de la section de fonctionnement	1 598 400
020	Dépenses imprévues d'investissement	30 000	1068	Affectation au cpte 1068	1 890 000
001	Déficit antérieur reporté	1 890 000			
	Total section	13 612 500	Total section		13 612 500

**DELIBERATION N° 13 : Budget annexe primitif « énergies renouvelables - Conseil » 2007**

Le Comité syndical adopte le budget primitif « énergies renouvelables – Conseil » 2007 voté par nature avec budgétisation de la recette correspondant à la provision, tel qu'il est résumé ci-dessous, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise Monsieur le Président à mandater en 2008 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2007, si nécessaire avant le vote du budget de 2008 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Cpte	DEPENSES	Montant en euros	Cpte	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	760	013	Atténuation de charges	32 500
012	Charges de personnel	26 140	75		
68	Dotations aux amortissements	2 700	002	Excédent antérieur reporté	51 350
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	2 000			
	Total section	31 600	Total section		83 850
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Cpte	DEPENSES	Montant en euros	Cpte	RECETTES	Montant en euros
			28	Amortissements des immobilisations	2 700
			021	Virement de la section de fonctionnement	2 500
	Total section	0	Total section		5 200

**DELIBERATION N° 14 : Budget annexe primitif « énergies renouvelables – Prestations de services » 2007**

Le Comité syndical adopte le budget primitif « énergies renouvelables – Prestations de services » 2007, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise Monsieur le Président à mandater en 2008 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2007, si nécessaire avant le vote du budget de 2008 :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	8 340	070	Vente prestations de services	41 700
012	Charges de personnel	33 360	075		
	Total section	41 700	Total section		41 700
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
4581	Opérations pour compte de tiers	28 500	4582	Opérations pour compte de tiers	28 500
	Total section	28 500	Total section		28 500

**DELIBERATION N° 15 : Budget primitif « énergies renouvelables – Chaufferie de Scey-Sur-Saône-et-Saint-Albin » 2007**

Le Comité syndical adopte le budget primitif « énergies renouvelables – Chaufferie de Scey-Sur-Saône-et-Saint-Albin » 2007, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise Monsieur le Président à mandater en 2008 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2007, si nécessaire avant le vote du budget de 2008 :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	1 500	042	Opérations d'ordre entre section	7 500
012	Charges de personnel	6 000			
	Total section	7 500	Total section		7 500
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
	Opérations d'équipement	150 000	13	Subventions d'investissement	157 500
040	Opérations d'ordre entre section	7 500			
	Total section	157 500	Total section		157 500

## BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 10 MAI 2007

### **DELIBERATION N° 1 : Création d'un poste d'agent technique de 2<sup>ème</sup> classe**

Le Bureau syndical décide de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe et charge le Président de prendre les dispositions nécessaires à l'application de ces dispositions.

### **DELIBERATION N° 2 : Etudes de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une chaufferie automatique au bois à SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN**

Le Bureau syndical approuve le programme de travaux prévoyant notamment une micro-cogénération et le dossier de consultation des entreprises qui permettra de désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre ; charge le Président de désigner les mieux-disants et de signer les marchés correspondants. Il précise que le Bureau syndical sera amené à approuver la phase APD de ces études au vu des contrats d'abonnement signés par les futurs usagers et du calcul de rentabilité de l'option micro-cogénération. Il accepte le principe d'acheter une parcelle nécessaire à la construction de la chaufferie au syndicat ecclésiastique du diocèse de Besançon.

### **DELIBERATION N° 3 : Achat d'un photocopieur couleur**

Le Bureau syndical approuve le dossier de consultation des entreprises, charge le Président de désigner le mieux-disant selon les critères définis au CCP et de signer le marché correspondant.

### **DELIBERATION N° 4 : Travaux de réfection des aménagements extérieurs du bâtiment du SIED 70**

Le Bureau syndical accepte la proposition de la SICA-HR pour une mission partielle de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de réfection des aménagements extérieurs du bâtiment du SIED 70, et précise que ces travaux seront complétés par le remplacement des 3 luminaires extérieurs situés à l'entrée du bâtiment.

### **DELIBERATION N° 5 : Participation financière du SIED 70 – cas particuliers**

Le Bureau syndical décide de ne pas participer aux travaux d'extension du réseau concédé d'électricité pour la station de contrôle des crues projetée à VILLEPAROIS.

### **DÉLIBÉRATION N° 6 : Programme de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 2<sup>ème</sup> partie**

Les travaux programmés comprennent 22 extensions à ANCHENONCOURT-ET-CHAZEL, BRUEYRE (LA), CERRE-LES-NOROY, CHAPPELLE-LES-LUXEUIL (LA), CHARGEY-LES-GRAY, CHENEVREY-ET-MOROGNE, CITERS, CONFRACOURT, CORBENAY, ESMOULINS, ERELLES-ET-LA-MONTBLEUSE, ETUZ FAUCOGNEY-ET-LA-MER, FONTAINE-LES-LUXEUIL, FRAHIER-ET-CHATEBIER, MAGNY-JOBERT, MELISEY, NEUVILLE-LES-CROMARY, PLANCHER-BAS, SAINT-GAND, SAINT-GERMAIN et VELLEQUINDRY-ET-LEVRECEY ainsi que 10 renforcements à BETONCOURT-LES-BROTTEES, CHASSEY-LES-MONTBOZON, COUTHENANS, FAUCOGNEY-ET-LA-MER, FESSEY(LES), FROIDETERRE, SAINT-BARTHELEMY, SAINT-BRESSON, SAINT-GERMAIN et VILLERSEXEL.

Les travaux au coup par coup concernent 20 extensions à BROYE-LES-LOUP-ET-VERFONTAINE, COLOMBIER, CORDONNET (LE), DAMPIERRE-SUR-LINOTTE, DEMIE (LA), GOUHENANS, LAVIGNEY, MAGNY-VERNOIS, MAILLEY-CHAZELOT, MEMBREY, MONTARLOT-LES-RIOZ, MONTBOZON, RADDON-ET-CHAPENDU, RIOZ, SECENANS, SELLES, SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN, VAIVRE-ET-MONTOILLE, VILLEFRANCON et VILLERS-CHEMIN ainsi qu'1 renforcement à JASNEY.

### **DELIBERATION N° 7 : Programme de la tranche C du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 2<sup>ème</sup> partie**

Le Bureau décide, au titre des travaux programmés, de la réalisation de 4 aménagements esthétiques du réseau concédé d'électricité à CREUSE (LA), LUZE, SAINTE-MARIE-EN-CHAUX et VANTOUX-ET-LONGEVILLE, et de 4 opérations à FAYMONT, HAUT-DU-THEM-ET-CHATEAU-LAMBERT, LOULANS-VERCHAMP et VILLERS-SUR-SAULNOT au titre des travaux au coup par coup.

### **DELIBERATION N° 8 : Programme de la tranche du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 2<sup>ème</sup> partie**

Le Bureau décide, au titre des travaux programmés, de la réalisation de 3 opérations de sécurisation des réseaux à basse tension en fils nus par des câbles aériens torsadés à BRUEYERE (LA), FAUCOGNEY-ET-LA-MER et FOUGEROLLES.

### **DELIBERATION N° 9 : Programme départemental**

Des travaux d'extension sur le réseau concédé d'électricité sont inscrits au titre du programme départemental d'électrification rurale à AMBLANS, COTE (LA), DAMPIERRE-SUR-LINOTTE, MAGNY-JOBERT et MONTESSAUX.

### **DELIBERATION N° 10 : Programme syndical de travaux – 2<sup>ème</sup> partie**

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux ci-après :

#### **A) Travaux programmés :**

Sur le réseau de distribution publique d'électricité 8 extensions sont programmées à BROYE-LES-LOUP-ET-VERFONTAINE, CUVE, ECHENOZ-LA-MELINE, HERIUCOURT, NEUVILLE-LES-CROMARY, NOIDANS-LES-VESOUL et VILLEPAROIS et 2 aménagements esthétiques à ROYE et SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN.

Les travaux se rapportant aux installations communales d'éclairage public comprennent 18 extensions à AMBLANS-ET-VELOTTE, AUTOREILLE, CHARGEY-LES-GRAY, CHAUX-LA-LOTIERE, COGNIERES, DAMPIERRE-SUR-LINOTTE, FRAHIER-ET-CHATEBIER, HERICOURT, LUZE, NEUVILLE-LES-CROMARY, NOIDANS-LES-VESOUL, POMOY, ROYE, RUHANS, SAINT-GERMAIN, SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN, VANTOUX-ET-LONGEVILLE, VILLERS-SUR-SAULNOT et VOLON ainsi qu'2 renforcements à HERICOURT et MOIMAY.

On dénombre également 18 opérations de génie civil de télécommunications à BETONCOURT-LES-BROTTEES, CHAPPELLE-LES-LUXEUIL (LA), CITERS, CORBENAY, FAUCOGNEY-ET-LA-MER, FESSEY (LES), FONTAINE-LES-LUXEUIL, FRAHIER-ET-CHATEBIER, HAUT-DU-THEM-ET-CHATEAU-LAMBERT, LUZE, MAGNY-JOBERT, MELISEY, ROYE, SAINTE-MARIE-EN-CHAUX, SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN, RIOZ, , VANTOUX-ET-LONGEVILLE et VILLEPAROIS.

#### **B) Travaux au coup-par-coup :**

Un aménagement esthétique a été réalisé au titre des travaux au coup par coup à ECHENOZ-LA-MELINE.

Quinze extensions d'installations communales d'éclairage public ont été engagées à AMONCOURT, BROYE-LES-LOUP-ET-VERFONTAINE, CHALONVILLARS, CHENEVREY-ET-MOROGNE, COLOMBIER, DAMPIERRE-LES-CONFLANS, ECHENOZ-LA-MELINE, FAYMONT, HAUT-DU-THEM-ET-CHATEAU-LAMBERT, LURE, LAVIGNEY, MAGNY-VERNOIS, MERSUAY, MONTESSAUX et RIOZ, et 5 renforcements à CORDONNET (LE), HERICOURT, LYOFFANS, RIOZ et SERVANCE, ainsi que 17 opérations de génie civil de télécommunications à AMBLANS-ET-VELOTTE, BROYE-LES-LOUP-ET-VERFONTAINE, CHALONVILLARS, COLOMBIER, CORDONNET (LE), DEMIE (LA) ECHENOZ-LA-MELINE, GOUHENANS, LOULANS-VERCHAMP, MAGNY-JOBERT, MAGNY-VERNOIS, MAILLEY-ET-CHAZELOT, MONTARLOT-LES-RIOZ, MONTESSAUX, SELLES, VAIVRE-ET-MONTOILLE et VILLERS-SUR-SAULNOT.

### **DELIBERATION N° 11 : Ouverture des marchés de l'électricité et du gaz au 1<sup>er</sup> juillet 2007 : information des consommateurs**

Le Bureau syndical décide que le SIED 70 participera à l'action organisée par la FNCCR pour l'information des consommateurs qui précèdera l'ouverture totale des marchés de l'électricité et du gaz au 1<sup>er</sup> juillet 2007 et adopte les dispositions proposées par le Président quant à la diffusion d'un guide de conseils pour l'achat d'électricité et de gaz.

## BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 17 JUILLET 2007

### **DÉLIBÉRATION N° 1 : Programme de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 3<sup>ème</sup> partie**

Les travaux programmés comprennent 7 extensions à BOULIGNEY, CITEY, FRANCALMONT, FROIDETERRE, FROTEY-LES-VESOUL, GERMIGNY et FOUGEROLLES ainsi que 2 renforcements à CERRE-LES-NOROY et FOUGEROLLES.

Les travaux au coup par coup concernent 9 extensions à ANGIREY, BOUGNON, BREUREY-LES-FAVERNEY, BRUSSEY, CHAUX-LA-LOTIERE, CONFLANS-SUR-LANTERNE, LE TREMBLOIS, PLANCHER-BAS et VENISEY ainsi qu'1 renforcement à VILLARGENT.

**DELIBERATION N° 2 : Programme de la tranche C du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 3<sup>ème</sup> partie**

Le Bureau décide, au titre des travaux programmés, de la réalisation de 4 aménagements esthétiques du réseau concédé d'électricité à AMANCE, RUHANS, VAIVRE-ET-MONTOILLE et VILLEPAROIS, et de 2 opérations à AYNANS (LES) et LAVIGNEY au titre des travaux au coup par coup.

**DELIBERATION N° 3 : Programme syndical de travaux – 3<sup>ème</sup> partie**

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux ci-après :

**A) Travaux programmés :**

Sur le réseau de distribution publique d'électricité 5 extensions sont programmées à COULEVON, MAILLERONCOURT-CHARRETTE, MONTARLOT-LES-RIOZ, PROVENCHERE et VILLERS-BOUTON et 1 aménagement esthétique à LURE.

Les travaux se rapportant aux installations communales d'éclairage public comprennent 17 extensions à ANGIREY, BOUGNON, BREUREY-LES-FAVERNEY, CERRE-LES-NOROY, CHAUX-LA-LOTIERE, COULEVON, FRANCALMONT, FROTEY-LES-VESOUL, GENEVREUILLE, LURE, MAGNONCOURT, NEUVILLE-LES CROMARY, PLANCHER-BAS, PONT-DU-BOIS, RUHANS, VENISEY et VILLERPAROIS ainsi qu'1 renforcement à ESSERTENNE-ET-CECEY.

On dénombre également 8 opérations de génie civil de télécommunications à COULEVON, GERMIGNEY, LURE, MAILLERONCOURT-CHARRETTE, PLANCHER-BAS, PONT-DU-BOIS, PROVENCHERE et RUHANS.

**B) Travaux au coup-par-coup :**

Deux extensions ont été réalisées au titre des travaux au coup par coup à ECHENOZ-LA-MELINE et LURE.

Neuf extensions d'installations communales d'éclairage public ont été engagées à BREUREY-LES-FAVRNEY, CHALONVILLARS, CUBRY-LES-FAVERNEY, ECHENOZ-LA-MELINE, ETUZ, HAUT-DU-THEM-ET-CHATEAU-LAMBERT, LES AYNANS, RIOZ et SAINT-SAUVEUR, ainsi que 6 opérations de génie civil de télécommunications à AYNANS (LES), BREUREY-LES-FAVERNEY, CHALONVILLARS, CHAUX-LA-LOTIERE, ETUZ et VILLAFANS.

**DELIBERATION N° 4 : Participation financière du SIED 70 – cas particuliers**

Le Bureau syndical décide de ne pas participer aux travaux d'extension du réseau concédé d'électricité pour les sites SFR projetés à MAILLERONCOURT-CHARRETTE, MONTARLOTS-LES-RIOZ, PROVENCHERE et VILLERS-BOUTON.

**DELIBERATION N° 5 : Travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité de la commune d'AMBLANS-ET-VELOTTE**

Le Bureau syndical décide de participer à cette opération dans les conditions habituelles de financement, c'est-à-dire, 25% du montant hors TVA des travaux diminués de la subvention du fonds d'amortissement des charges d'électrification, et de ne pas financer la participation restant normalement à la charge des communes pour cette catégorie de travaux.

**DÉLIBÉRATION N° 6 : Convention pour la ZAC "le Bouquet" à SAINT-SAUVEUR**

Le Bureau syndical adopte le projet de convention à passer entre la Communauté de communes du Pays de Luxeuil et le syndicat pour les travaux d'électrification à l'intérieur de la ZA "le Bouquet" à SAINT-SAUVEUR et autorise le Président à signer ce document.

**DELIBERATION N° 7 : Avenants aux marchés avec l'entreprise HAEFELI-ZIMMERLIN**

Le Bureau adopte les avenants à passer avec la Société HAEFELI-ZIMMERLIN portant sur ses nouvelles références bancaires et charge le Président de signer ces documents.

**DELIBERATION N° 8 : Avancement de grade et ratios**

Le Bureau syndical adopte la proposition faite par le Président concernant les ratios à appliquer pour les agents du syndicat, suite à la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale.

**DELIBERATION N° 9 : Création d'un poste de technicien supérieur territorial**

Le Bureau syndical décide de créer un poste de technicien supérieur territorial en remplacement d'un poste de chargé d'opérations principal.

**DELIBERATION N° 10 : Gratification accordée à un stagiaire**

Le Bureau syndical décide de porter à 30% du SMIC la gratification allouée au stagiaire que le syndicat a accueilli pendant une période de 4 mois dans le cadre d'un stage de fin d'études d'une licence professionnelle "sciences et technologies des énergies renouvelables".

**DELIBERATION N° 11 : Chauffage automatique au bois de SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN**

Le Bureau syndical arrête les durées suivantes d'amortissement des ouvrages composant les chaufferies, à savoir : bâtiment : 50 ans, réseau : 40 ans, équipement thermique : 20 ans, petit matériel : 12 ans. Il approuve les cadres du "règlement de service" et de la "police d'abonnement" ayant reçu un avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie EnR (énergies renouvelables) et définit les modalités de calcul des abonnements.

En outre, le Bureau syndical décide de présenter une nouvelle demande d'autorisation de construire pour la chaufferie de SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN compte tenu des modifications de ses dimensions et de son lieu d'implantation.

**BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2007**

**DÉLIBÉRATION N° 1 : Programme de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 4<sup>ème</sup> partie**

Les travaux programmés portent sur 2 extensions à FROTEY-LES-LURE et TRAVES.

**DELIBERATION N° 2 : Programme départemental – 3<sup>ème</sup> partie**

Des travaux d'extension du réseau concédé d'électricité sont inscrits au titre du programme départemental d'électrification rurale à BEAUJEAU-SAINT-VALLIER-ET-QUITTEUR, BREUREY-LES-FAVERNEY, CHAUX LA LOTIERE, LE CORDONNET, ESPRELS, ESSERTENNE-ET-CECEY, VAROGNE et VELESME-ECHEVANNE.

**DELIBERATION N° 3 : Programme syndical de travaux – 4<sup>ème</sup> partie**

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux ci-après :

**A) Travaux programmés :**

Deux aménagements sont programmés sur le réseau de distribution publique d'électricité à NOIDANS-LES-VESOUL et PORT-SUR-SAONE.

Les travaux se rapportant aux installations communales d'éclairage public comprennent 5 opérations à ECHENOZ-LA-MELINE, FROIDETERRE, NOIDANS-LES-VESOUL, PORT-SUR-SAONE et TRAVES ainsi que 2 renforcements à BAY et NAVENNE.

On dénombre également 6 opérations de génie civil de télécommunications à FROTEY-LES-LURE, MIGNAVILLERS, NEUVELLES-LES-LURE, NOIDANS-LES-VESOUL, PORT-SUR-SAONE et VAROGNE.

**B) Travaux au coup-par-coup :**

Deux extensions ont été réalisées à BOULOT et HERICOURT.

Deux extensions d'installations communales d'éclairage public ont été engagées à CHAUX-LA-LOTIERE et HERICOURT et 1 renforcement à ECHENOZ-LA-MELINE ainsi que 3 opérations de génie civil de télécommunications à BEAUJEAU-SAINT-VALLIER-ET-QUITTEUR, BREUREY-LES-FAVERNEY et CHAUX LA LOTIERE.

**DELIBERATION N° 4 : Travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité de la commune d'AMBLANS-ET-VELOTTE**

Le Bureau accepte l'échelonnement de la participation de la commune d'Amblans-Et-Velotte aux travaux de renforcement du réseau de distribution publique d'électricité, et précise que lesdits travaux ne pourront débiter que lorsque la commune aura validé cette modalité de paiement de sa contribution.

**DELIBERATION N° 5 : Nouvelles dispositions concernant le remboursement des frais de déplacement**

Le Bureau fixe le barème des taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement dans la limite du taux maximal conformément aux derniers textes réglementaires relatifs aux frais de déplacement (décret 2007-23 et arrêté INTB0600994A), charge l'ordonnateur du SIED 70, pour 5 ans, d'accepter le remboursement des sommes réellement engagées et justifiées et accepte le remboursement des frais d'utilisation de parc de stationnement et de péage d'autoroute ou d'utilisation d'un taxi, d'un véhicule de location sur présentation des pièces justificatives.

**DELIBERATION N° 6 : Travaux de réfection des abords du bâtiment du SIED 70**

Le Bureau décide de lancer une consultation selon la procédure adaptée (application de l'article 28 du CMP) en vue de la réalisation des travaux de réfection des aménagements extérieurs du bâtiment du syndicat, approuve le dossier de consultation des entreprises et charge le Président de désigner le mieux-disant selon les critères prévus au cahier des clauses particulières.

**DELIBERATION N° 7 : Travaux d'électrification du moulin BILLET à la VILLEDIEU-EN-FONTENETTE**

Le Bureau, d'une part, approuve le programme d'électrification du moulin BILLET situé à la Villedieu-En-Fontenette comprenant une production décentralisée d'électricité basée à la fois sur l'hydroélectricité et le photovoltaïque et, d'autre part, valide le dossier de consultation des maîtres d'œuvre prévoyant un marché à procédure adaptée selon l'article 28 du CMP et charge le Président de désigner le mieux-disant selon les critères prévus au règlement de la consultation.

**DELIBERATION N° 8 : Chaufferie automatique au bois de SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN**

Le Bureau syndical, après présentation des avant-projets détaillés des travaux de construction de la chaufferie automatique au bois établis par les maîtres d'œuvre "bâtiment" et "énergie thermique" et après que le Conseil d'exploitation de la régie EnR (énergies renouvelables) ait donné un avis favorable :

- arrête les durées d'amortissement des ouvrages composant la chaufferie de Scey-Sur-saône-Et-Saint-Albin, à savoir : bâtiment : 100 ans, réseau : 50 ans, équipement thermique : 20 ans, petit matériel : 12 ans ;
- approuve les cadres du "règlement de service" et de la "police d'abonnement" ;
- adopte les avant-projets définitifs établis par les maîtres d'œuvre "bâtiment et "énergie thermique" ;
- décide que les provisions pour gros entretien et renouvellement ne seront pas instaurées et que ces prestations seront financées par les usagers du service ;
- adopte les dispositions relatives aux coûts du service selon que l'IFP (l'Institut Français du Pétrole) confirmera ou non l'équipement d'une cogénération dont les travaux d'investissement seraient financés par l'IFP.

Il charge le Président, d'une part, de réceptionner les études de maître d'œuvre telles que présentées sous réserve que le conseil général confirme sa demande d'abonnement au service pour le collège et, d'autre part, de signer tout document qui précisera la répartition entre les charges supportées par le budget du département et le collège.

**BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2007**

**DÉLIBÉRATION N° 1 : Crédit à court terme**

Compte tenu de la séparation des comptabilités du syndicat et de la régie des énergies renouvelables, le Bureau syndical décide de l'ouverture de 2 lignes de trésorerie d'un montant de 1 000 000 euros auprès du Crédit Agricole.

**DÉLIBÉRATION N° 2 : Programme de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 5<sup>me</sup> partie**

Les travaux programmés portent sur un renforcement à AMBLANS-ET-VELOTTE.

**DELIBERATION N° 3 : Programme de la tranche C du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 4<sup>ème</sup> partie**

Le Bureau décide, au titre des travaux programmés, de la réalisation de 3 aménagements esthétiques du réseau concédé d'électricité à CHARCENNE, MEURCOURT et RADDON-ET-CHAPENDU, et d'une opération à FRANCALMONT au titre des travaux au coup par coup.

**DELIBERATION N° 4 : Programme départemental – 5<sup>ème</sup> partie**

Des travaux d'extension du réseau concédé d'électricité ont été réalisés, au coup par coup, au titre du programme départemental d'électrification rurale à ANGIROY, BOUGNON, CHALONVILLARS, CHARCENNE, CHAUX-LA-LOTIERE, CHENEVREY-ET-MOROGNE, COLOMBE-LES-VESOUL, FRAHIER-ET-CHATEBIER, GRANGE-LA-VILLE, MEMBREY, MIGNAVILLERS, MOFFANS-VACHERESSE, MONTAGNEY, ROCHE-SUR-LINOTTE, SAINT-GERMAIN, SECEANANS, VILLEPAROIS et VILLERSEXEL, et 16 opérations sont programmées à BELMONT, BEULOTTE-SAINT-LAURENT, BREUCHOTTE, CHAMBORNAY-LES-PIN, CHARCENNE, CHAUX-LA-LOTIERE, CORBENAY, DAMPIERRE-SUR-LINOTTE, FLEUREY-LES-FAVERNEY, LAVONCOURT, MAGNY-VERNOIS, NEUVILLE-LES-LURE (LA), SAINT-GERMAIN, VELORCEY et VREGILLE.

**DELIBERATION N° 5 : Programme syndical de travaux – 5<sup>ème</sup> partie**

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux ci-après :

**A) Travaux programmés :**

Six aménagements sont programmés sur le réseau de distribution publique d'électricité à BONNEVENT-ET-VELLOREILLE, BUCEY-LES-TRAVES, GRAY-LA-VILLE, LURE, LUXEUIL-LES-BAINS et SAINT-SAUVEUR.

Les travaux se rapportant aux installations communales d'éclairage public comprennent 18 opérations à CHARCENNE, DAMPIERRE-LES-CONFLANS, ESSERTENNE-ET-CECEY, FAUCOGNEY-ET-LA-MER, FRANCALMONT, GRAY-LA-VILLE, LAVONCOURT, LURE, MAGNY-VERNOIS, MEURCOURT, NEUVILLE-LES-SCEY, SAINTE-MARIE-EN-CHANOIS, SAINT-SAUVEUR, VELORCEY, VILLEPAROIS, VILLERSEXEL, VELLE-LE-CHATEL et VREGILLE.

On dénombre également 10 opérations de génie civil de télécommunications à BEULOTTE-SAINT-LAURENT, BREUCHOTTE, CHARCENNE, CHAUX-LA-LOTIERE, CORBENAY, LURE, MAGNY-VERNOIS, MEURCOURT, NEUVILLE-LES-LURE (LA) et VELORCEY.

**B) Travaux au coup-par-coup :**

Trois extensions ont été réalisées à CUVE, RIOZ et SORANS-LES-BREUREY.

Dix extensions d'installations communales d'éclairage public ont été engagées à COLOMBE-LES-VESOUL, CULT, ECHENOZ-LA-MELINE, FERRIERE-LES-SCEY, FRAHIER-ET-CHATEBIER, NAVENNE, RIOZ, ROCHE-SUR-LINOTTE, VAUVILLERS et VOUHENANS et 5 renforcements à AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT, ECHENOZ-LA-MELINE, FRESNE-SAINT-MAMES, LUZE, NAVENNE, ainsi que 9 opérations de génie civil de télécommunications à BOUGNON, CERRE-LES-NOROY, CHAUX-LA-LOTIERE, COLOMBE-LES-VESOUL, FRAHIER-ET-CHATEBIER, FRANCALMONT, HERICOURT, MIGNAVILLERS et SECEANANS.

**DELIBERATION N° 6 : Participation financière du SIED 70 – cas particulier**

Le Bureau syndical décide de ne pas participer aux travaux d'extension du réseau concédé d'électricité pour le site SFR projeté à CUVE.

**DELIBERATION N° 7 : CLAIR'ENERGIE**

Le Bureau syndical décide d'adhérer au dispositif CLAIR'ENERGIE : marque de qualité des fournisseurs d'électricité et de gaz, et charge le Président de signer le contrat correspondant à intervenir avec la FNCCR. Dans le cadre du contrôle qu'il effectue, le SIED 70 sera tenu de surveiller les conditions d'usage de la marque sur son territoire.

**DELIBERATION N° 8 : Chaufferie automatique au bois de SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN**

Le Bureau syndical, après présentation :

- du tableau de simulation budgétaire de la chaufferie de Scey-Sur-Saône-et-Saint-Albin basé sur un taux d'inflation de 2%, un emprunt d'une durée de 20 ans au taux de 5% ;
- du règlement de service ;
- de la police d'abonnement ;
- du règlement de consultation des entreprises, du CCAP et du CCTP ;

adopte le règlement de service, la police d'abonnement, le dossier de consultation d'entreprises, charge le Président du lancement de la procédure et de la négociation des marchés dans la perspective d'une attribution des marchés dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine de février 2008, et autorise le Président à consulter les banques pour l'emprunt prévu pour couvrir l'autofinancement.

**DELIBERATION N° 9 : Adhésion à l'AFE**

Le Bureau syndical décide d'adhérer à l'AFE (association française de l'éclairage) qui rassemble un ensemble de prescriptions pour les bonnes pratiques de l'éclairage à chacune des étapes de la vie d'une installation : conception, réalisation et maintenance-exploitation.

**DELIBERATION N° 10 : Acquisition foncière pour la construction de la chaufferie automatique au bois de SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN**

Le Bureau approuve l'acquisition d'un terrain d'environ 500m<sup>2</sup> pour y construire la chaufferie automatique au bois de SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN et charge le Président de la signature de tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 30 JANVIER 2008**

**DELIBERATION N° 1 : Projets de budgets 2008**

Le Bureau syndical adopte l'enveloppe financière des investissements à prévoir en 2008 sur le réseau concédé d'électricité, les installations communales d'éclairage public et de génie civil de communications électroniques, ainsi que les projets de budgets primitifs principal et annexes "EnR- Conseil" et "EnR – Prestations de services" qui seront présentés au Comité syndical lors de sa prochaine réunion.

**DELIBERATION N° 2 : Programme de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 1<sup>ère</sup> partie**

Les travaux programmés portent sur 1 renforcement à SELLES.

**DELIBERATION N° 3 : Programme de la tranche C du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 1<sup>ère</sup> partie**

Le Bureau décide, au titre des travaux programmés, de la réalisation de 3 aménagements esthétiques du réseau concédé d'électricité à BAY, COISEVAUX et GRANGES-LE-BOURG.

**DELIBERATION N° 4 : Programme départemental – 1<sup>ère</sup> partie**

Des travaux d'extension du réseau concédé d'électricité ont été réalisés, au coup par coup, au titre du programme départemental d'électrification rurale à BASSIGNEY, BOUHANS-LES-MONTBOZON, CHAMPTONNAY, CORBENAY, CORNOT, DAMPIERRE-LES-CONFLANS, MONTAGNEY, SAULX, VANTOUX-ET-LONGEVILLE, VEZET, VILLARGENT et VILLENEUVE-BELLENVOYE et 9 opérations sont programmées à AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT, BAY, BETONCOURT-LES-BROTTE, CENANS, CHAMPTONNAY, RADDON-ET-CHAPENDU, VAIVRE-ET-MONTOILLE, VERLANS et VILLERS-SUR-SAULNOT.

**DELIBERATION N° 5 : Programme syndical de travaux – 1<sup>ère</sup> partie**

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux ci-après :

A) Travaux programmés :

Un aménagement est programmé sur le réseau de distribution publique d'électricité à ARC-LES-GRAY, 2 extensions à FONTAINE-LES-LUXEUIL, SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE.

Les travaux se rapportant aux installations communales d'éclairage public comprennent 13 extensions à AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT, ARC-LES-GRAY, AUXON, BAY, COISEVAUX, FONTAINE-LES-LUXEUIL, GEVIGNEY-ET-MERCEY, MAGNY-VERNOIS, RADDON-ET-CHAPENDU, ROSIERE (LA), SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE, VAIVRE-ET-MONTOILLE, VERLANS, et 2 renforcements à ECHENOZ-LA-MELINE.

On dénombre également 7 opérations de génie civil de télécommunications à ARC-LES-GRAY, BAY, BETONCOURT-LES-BROTTE, CENANS, COISEVAUX, GRANGE-LE-BOURG et RADDON-ET-CHAPENDU.

B) Travaux au coup-par-coup :

Quatre extensions d'installations communales d'éclairage public ont été engagées à FLEUREY-LES-FAVERNEY, POLAINCOURT-ET-CLAIREFONTAINE, VELESME-ECHEVANNE et VILLENEUVE-BELLENVOYE, et 2 renforcements à LURE et SELLES, ainsi que 6 opérations de génie civil de télécommunications à BOUHANS-LES-MONTBOZON, CHAMPTONNAY, CORNOT, DAMPIERRE-LES-CONFLANS, VANTOUX-ET-LONGEVILLE, et VILLARGENT.

**DELIBERATION N° 6 : Participation financière du SIED 70 – cas particulier**

Le Bureau syndical décide de ne pas participer aux travaux d'extension du réseau concédé d'électricité pour le pylône SNCF projeté à BREVILLIERS.

**DELIBERATION N° 7 : Convention avec la société Réseau Ferré de France à Magny-Vernois**

Le Bureau syndical adopte le projet de convention à intervenir avec RFF nécessaire à la traversée en souterrain de la voie ferrée de Lure à Montbozon à proximité du passage à niveau dans le cadre de la réalisation des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité à Magny-Vernois, et accepte le versement d'une redevance forfaitaire et unique.

**DELIBERATION N° 8 : Convention avec l'Etat à Neuville-Les-Cromary**

Le Bureau syndical adopte le projet de convention à intervenir avec l'Etat nécessaire au passage d'une réseau de distribution publique d'électricité sur le domaine du service des routes de l'Etat dans le cadre des travaux d'extension du réseau pour un bâtiment agricole à Neuville-Les-Cromary, et accepte le versement d'une contribution financière.

**DELIBERATION N° 9 : Cession du véhicule Renault-laguna**

Le Bureau syndical décide de la vente d'un véhicule, fixe le prix de vente et charge le Président de la vente et de la signature du certificat de cession.

**DELIBERATION N° 10 : Chaufferie automatique au bois de SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN**

Après que le Président ait rendu compte de l'avancement de la consultation des entreprises en vue de la procédure des marchés négociés et ait présenté les offres proposées par les banques, le Bureau syndical décide de contracter un emprunt d'un montant de 270 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne d'une durée de 20 années.

**DELIBERATION N° 11 : Chaufferie automatique au bois de SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN**

Le Bureau syndical prend acte de l'avancement de la procédure et charge le Président de la signature des marchés à intervenir avec les entreprises que la commission d'appel d'offres aura retenues.

**COMITE SYNDICAL : SÉANCES DES 19 ET 27 FEVRIER 2008**

**DELIBERATION N° 1 : Extension du périmètre syndical**

Le Comité syndical décide de l'adhésion des communes de Beaumotte-Les-Pins, La Vernotte, Dampierre-Sur-Salon, Vesoul, Jonvelle et Bousseraucourt au SIED 70 et autorise le Président à signer un avenant en ce sens avec EDF.

**DELIBERATION N° 2 : Comptes de gestion 2007 du budget principal et de ses 2 budgets annexes « Conseil » et « Prestations de services », et du budget de la régie des énergies renouvelables.**

Le Comité syndical déclare que les comptes de gestion du budget principal, de ses 2 budgets annexes « Conseil » et « Prestations de services » et du budget de la régie des énergies renouvelables, dressés pour l'exercice 2007 par le Receveur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

**DELIBERATION N° 3 : Compte administratif du budget principal 2007**

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget principal 2007 qui peut se résumer comme suit :

SECTION	Réalisations – mandats ou titres (1) en euros	Restes à réaliser au 31/12 en euros
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses	9 784 237,49	26 900,00
Recettes	11 170 296,18	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	602 282,47	0,00
Recettes	2 400 495,04	0,00

(1) y compris les rattachements

**DÉLIBÉRATION N° 4 : Reprise des résultats du budget principal de l'exercice 2007**

Le Comité syndical décide d'affecter globalement les résultats de l'exercice du budget principal de 2007 comme suit :

- 1 407 370,73 euros en excédent de fonctionnement ;
- 503 693,54 euros pour les besoins de financement en investissement.

**DELIBERATION N° 5 : Modification du budget annexe « EnR – Conseil » 2007**

Le Comité syndical approuve la disposition retenue par le Président d'affecter une somme de 14 270 euros du résultat de fonctionnement du budget annexe « EnR – Conseil » 2007 aux dépenses de fonctionnement de ce même budget.

**DÉLIBÉRATION N° 6 - Compte administratif du budget annexe « EnR – Conseil » 2007**

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe "énergies renouvelables - Conseil" 2007 qui peut se résumer comme suit :

SECTION	Réalisations – mandats ou titres (1) en euros	Restes à réaliser au 31/12 en euros
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Recettes	4 968,37	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	43 726,29	0,00
Recettes	33 500,00	0,00

(1) y compris les rattachements

**DÉLIBÉRATION N° 7 – Reprise des résultats du budget « EnR – Conseil » de l'exercice 2007**

Le Comité syndical décide d'affecter globalement les résultats du budget « EnR – Conseil » de l'exercice 2007 comme suit :

- 41 106,87 euros en excédent de fonctionnement ;
- 7 477,55 euros en excédent d'investissement.

**DELIBERATION N° 8 : Compte administratif du budget annexe « EnR – Prestations de services » 2007**

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe « EnR – Prestations de services » 2007 et s'engage à prévoir au budget primitif 2008 de ce budget annexe, les mesures nécessaires à financer les déficits constatés sur ce budget annexe de :

- 225,00 euros en section d'exploitation ;
- 0,01 euro en investissement.

**DÉLIBÉRATION N° 9 : Compte administratif du budget 2007 de la régie des énergies renouvelables relatif à la chaufferie de Scey-Sur-Saône-et-Saint-Albin**

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget 2007 de la régie des énergies renouvelables relatif à la chaufferie de Scey-Sur-Saône-et-Saint-Albin et constate que l'excédent d'investissement de l'exercice 2007 égal à 972,48 euros sera reporté en section d'investissement du budget primitif 2008.

**DÉLIBÉRATION N° 10 : Activité du service des énergies renouvelables du SIED 70**

Le Comité syndical décide, en application des statuts du SIED 70, de la poursuite pour une période de 3 ans de l'activité du SIED 70 dans le domaine des énergies renouvelables.

**DÉLIBÉRATION N° 11 : Budget primitif principal 2008**

Le Comité syndical adopte le budget primitif principal 2008 voté par nature avec budgétisation de la recette correspondant à la provision, tel qu'il est résumé ci-dessous, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise Monsieur le Président à mandater en 2009 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2008, si nécessaire avant le vote du budget de 2009 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Cpte	DEPENSES	Montant en euros	Cpte	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	170 000	013	Atténuation de charges	70 000
012	Charges de personnel	466 500	70	Produits des services	20 000
65	Autres charges de gestion courante	36 900	042	Opérations d'ordre entre sections	947 700
66	Charges financières	17 550	75	Autres produits de gestion courante	1 155 500
67	Charges exceptionnelles	2 000	77	Produits exceptionnels	600
042	Opérations d'ordre entre sections	46 000	002	Excédent antérieur reporté	1 407 000
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	15 000			
023	Virement à la section d'investissement	1 472 500			
	Total section	2 226 450		Total section	3 600 800
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Cpte	DEPENSES	Montant en euros	Cpte	RECETTES	Montant en euros
13	Subventions d'investissement	86 000	10	Dotations, fonds divers et réserves	531 600
16	Remboursement d'emprunts	22 000	13	Subventions d'investissement	5 416 700
	Opérations d'équipement	6 712 400	27	Autres immobilisations financières	1 099 900
20	Immobilisations incorporelles	0	45X-2	Opérations pour compte de tiers	2 800 000
204	Subventions d'équipements versées	400 000	024	Produits de cessions	2 000
21	Immobilisations corporelles	57 000	021	Virement de la section de fonctionnement	1 472 500
45X-1	Opérations pour compte de tiers	2 539 900	040	Opérations d'ordre entre section	46 000
020	Dépenses imprévues d'investissement	100 000	01	Opérations patrimoniales	1 099 900
001	Déficit antérieur reporté	503 700			
040	Opérations d'ordre entre section	947 700			
041	Opérations patrimoniales	1 099 900			
	Total section	12 468 600		Total section	12 468 600

**DELIBERATION N° 12 : Budget annexe primitif 2008 « énergies renouvelables - Conseil »**

Le Comité syndical adopte le budget primitif « énergies renouvelables – Conseil » 2008 voté par nature avec budgétisation de la recette correspondant à la provision, tel qu'il est résumé ci-dessous, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise Monsieur le Président à mandater en 2009 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2008, si nécessaire avant le vote du budget de 2009 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Cpte	DEPENSES	Montant en euros	Cpte	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	880	013	Atténuations de charges	24 000
012	Charges de personnel	14 500	75	Autres produits de gestion courante	0
65	Autres charges de gestion courante	10 000			
042	Opérations d'ordre entre sections	2 550	002	Excédent antérieur reporté	41 100
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	2 000			
Total section		29 930	Total section		65 100
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Cpte	DEPENSES	Montant en euros	Cpte	RECETTES	Montant en euros
			040	Opérations d'ordre entre sections	2 550
			001	Excédent antérieur reporté	7 500
Total section		0	Total section		10 050

**DELIBERATION N° 13 : Budget annexe primitif 2008 « énergies renouvelables – Prestations de services »**

Le Comité syndical adopte le budget primitif « énergies renouvelables – Prestations de services » 2008, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise Monsieur le Président à mandater en 2009 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2008, si nécessaire avant le vote du budget de 2009 :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	1 820	70	Vente prestations de services	27 420
012	Charges de personnel	26 000	74	Subventions d'exploitation	10 000
022	Dépenses imprévues	1 800			
002	Déficit antérieur reporté	225			
Total section		29 845	Total section		37 420
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
4581	Opérations pour compte de tiers	4 500	4582	Opérations pour compte de tiers	4 500
Total section		4 500	Total section		4 500

**DELIBERATION N° 14 : Budget primitif 2008 de la régie des énergies renouvelables « Chaufferie de Scy-Sur-Saône-et-Saint-Albin »**

Le Comité syndical adopte le budget primitif « énergies renouvelables – Chaufferie de Scy-Sur-Saône-et-Saint-Albin » 2008, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise Monsieur le Président à mandater en 2009 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2008, si nécessaire avant le vote du budget de 2009 :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	34 400	70	Vente prestations de services	41 400
012	Charges de personnel	28 500	042	Opérations d'ordre entre sections	43 000
66	Charges financières	5 500			
022	Dépenses imprévues	6 000			
023	Virement à la section d'investissement	10 000			
Total section		84 400	Total section		84 400
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
	Opérations d'équipement	834 000	13	Subventions d'investissement	602 000
020	Dépenses imprévues d'investissements	10 900	16	Emprunts et dettes assimilées	275 000
040	Opérations d'ordre entre sections	43 000	021	Virement de la section d'exploitation	10 000
			001	Excédent antérieur reporté	900
Total section		887 900	Total section		887 900

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE  
DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE**

20, avenue des Rives du Lac, 70000 Vaire-et-Montoille

☎ 03.84.77.00.00 ✉ 03.84.77.00.01 E-Mail : [contact@sied70.fr](mailto:contact@sied70.fr)

Le SIED 70 est autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité